



dépôt de plainte sur une location

Par **rehad**, le **04/11/2019** à **07:50**

Bonjour , je loue un appartement et les locataires occupant m'ont tout détruits, j'ai engagé une procédure ces derniers coupaient la vmc et m'ont dit que l'appartement était humide ils n'aéraient jamais, j'ai fait venir l'expert de l'assurance qui m'a dit avec un plombier et on constaté qu'il n'y avait pas de fuite que c'était la vmc qui était coupée et l'appartement pas aéré.rnrnrnrnCe couple s'est séparé entre temps et sont partis de l'appartement, la maman qui était caution a porté plainte contre moi pour dire que la caution était un faux j ai été convoqué à la gendarmerie et agent a constaté que ma caution est identique à celle du locataire. Que puis je faire non seulement c'est moi la victime et en plus je suis calomnié .Je comprends la manoeuvre elle ne veut pas payer les dégâts.rnrnrnrnMerci de votre conseilrnrnrnrnREHAD

Par **BrunoDeprais**, le **04/11/2019** à **21:43**

BonsoirrnrnrnPour la partie pénale, déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse.rnrnrnPour la partie civile, faire jouer la caution.

Par **rehad**, le **05/11/2019** à **06:26**

Merci de votre conseil rnrnrnrnrnREHAD